

L'expertise collégiale du « projet Jachère » Résultats de recherches transférables en milieu paysan dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest

CHRISTIAN FLORET

Ex-directeur de recherche à l'IRD.
Ex-coordonateur régional du programme « jachère ». BP 70. Saly Sénégal.
Tél./fax : 221 339574972. Portable : 221 776460910

VICTOR HIEN

Directeur de recherche, CNRST/INERA du Burkina Faso. 03 BP 7192. Ouagadougou 03
e-mail : vhiem@fasonet.bf, tél +226 70 25 48 72

PHILIPPE JOUVE

Directeur de recherche émérite et ex-directeur scientifique du CNEARC
(Centre national d'études agronomiques des régions chaudes,
aujourd'hui IRC-Institut des régions chaudes).
Site de La Valette. 1101, avenue Agropolis. BP 5098. 34093 Montpellier Cedex 05 – France.
Tél : + 33 (0)4 67 61 70 00. Fax : + 33 (0)4 67 41 02 32

ROGER PONTANIER †

Ex-directeur de recherche à l'IRD

Résumé

Le cycle culture-jachère est perturbé aujourd'hui par l'accroissement de la pression démographique et de la demande en terre. Les durées de jachère se sont raccourcies, laissant envisager à terme la disparition de cette pratique. Des méthodes de substitution à la jachère ont été avancées.

L'objectif du « projet Jachère » (1994-2003) était de réaliser un programme d'étude, d'amélioration et de gestion de la jachère au niveau de terroirs villageois dans des pays d'Afrique tropicale. Il s'agissait d'insérer le cycle culture-jachère, ou les modes de substitution à la jachère lorsqu'elle a disparu, dans une stratégie de développement durable.

Les résultats du projet Jachère ont fait l'objet de nombreuses publications scientifiques et techniques.

Une « expertise collégiale » a été entreprise pour dégager les résultats susceptibles d'être transférés en milieu paysan et pour examiner les conditions de ce transfert.

L'expertise collégiale

L'expertise collégiale se définit comme la mobilisation concertée de diverses compétences pour l'analyse commune d'une situation donnée. L'expertise collégiale doit répondre à des questions précises posées aux acteurs de la recherche par les décideurs chargés de mettre en œuvre, d'exécuter et de suivre les changements et les techniques de substitution à la jachère qui ont été proposées suite à la première phase du projet.

Cet exercice a commencé par la tenue des ateliers nationaux organisés sous la responsabilité des coordonnateurs nationaux. Les résultats techniques acquis au cours de la première phase et qui sont susceptibles d'être transférés en milieu paysan ont été présentés aux services de vulgarisation, ONG et projets de développement. L'analyse des besoins exprimés a abouti au criblage de ces résultats en deux catégories : *ceux qui peuvent être transférés en l'état et ceux qui doivent être validés par des dispositifs en milieu paysan*. Cependant, l'expertise insiste sur le fait qu'il n'y a jamais « transfert » pur et simple de la technique, mais à chaque fois, tri, test, adoption sélective, réappropriation partielle, par le paysan.

Rappel de la problématique du projet Jachère, sa mise en œuvre, ses résultats

Problématique

En Afrique tropicale, une utilisation courante des sols consiste souvent en une phase de culture de quelques années, suivie, après la baisse des rendements, d'un abandon cultural de durée variable. Cette seconde phase, appelée jachère, permet la remontée de la fertilité des sols et des potentialités agronomiques et écologiques du milieu, grâce à un retour à la savane arbustive ou arborée. Par ailleurs, la jachère n'est pas considérée par les communautés rurales comme une simple mise en dormance de l'agriculture, mais aussi comme un lieu de production où le paysan et l'éleveur exploitent des ressources fourragères, ligneuses, fruitières, ainsi que des plantes utilisées en pharmacopée. Le système culture/jachère apparaît ainsi comme un mode de gestion des ressources des savanes africaines.

Ce cycle culture-jachère est perturbé aujourd'hui par l'accroissement de la pression démographique et de la demande en terre. Les durées de jachère se sont raccourcies, laissant parfois même la place à une culture continue. L'augmentation des prélèvements de bois et l'intensification du pâturage sur des zones réduites diminuent ses fonctions de production. Raccourcie, la régénération naturelle devient moins efficace et s'accompagne d'une baisse de la biodiversité. Le dysfonctionnement hydrique ainsi que l'érosion ont tendance à s'installer de façon alarmante sur des terres de plus en plus dégradées. Tous ces phénomènes créent sur les terroirs traditionnels une situation de crise aux conséquences socio-économiques très importantes.

Des méthodes de substitution à la jachère ont été avancées. Mais les techniques coûteuses de restauration d'une terre épuisée et agroforestières, trop sectorielles, ne prenant pas suffisamment en compte la dimension du terroir, les aspects sociaux ou fonciers, n'ont pas toujours répondu aux espoirs de sociétés déjà peu enclines à accepter les innovations, et ont ralenti la mise en place de la transition vers une agriculture continue durable.

Objectifs

L'objectif du projet était de réaliser un programme d'étude, d'amélioration et de gestion de la jachère au niveau de terroirs villageois dans des pays d'Afrique tropicale. Il s'agissait d'insérer le cycle culture-jachère, ou les modes de substitution à la jachère lorsqu'elle a disparu, dans une stratégie de développement durable. Le renforcement des capacités nationales d'intervention dans le domaine objet de l'étude était aussi l'un des objectifs affichés du projet.

Les pays concernés ont été : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal.

Mise en œuvre (organisation)

Le programme de recherche a été coordonné par l'Institut de recherche pour le développement (IRD, ex-Orstom, France) sous l'égide de la Coraf. Il a associé plusieurs institutions de recherche et d'enseignement supérieur : CNRST (Burkina Faso), CNRA (Côte d'Ivoire), IER (Mali), Faculté d'Agronomie (Niger), Isra (Sénégal), Cirad (France), CEFEC/CNRS (France), NRI (Grande Bretagne) et de nombreuses universités du Nord et du Sud.

Le projet a été financé dans les 5 pays par le 7^e FED et par la France. Un projet financé par la DGXII a permis d'associer un pays d'Afrique centrale, le Cameroun, à ces recherches sur la jachère.

Principaux résultats

Les actions entreprises ont privilégié des *recherches à caractère finalisé* pour l'amélioration, la valorisation ou la substitution de la jachère par d'autres pratiques. En effet, face à la saturation de l'espace cultivable, des techniques de « *jachères améliorées* » ont été proposées avec des essais par les chercheurs dans les terroirs

retenus, pour maintenir les fonctions indispensables de la jachère (fonctions de restauration de la fertilité, de production fourragère et de bois, etc.). Elles ont parfois été aussi obtenues en station. Ces techniques doivent donc encore être validées en milieu réel, au niveau local et régional, et appropriées par les paysans.

Un premier volume publié sur les résultats du Programme Jachère représente les Actes du « Séminaire international sur la Jachère en Afrique tropicale » (édité chez John Libbey). Il contient les communications présentées dans l'ordre des dix sessions et le texte des posters. Un second volume intitulé *De la jachère naturelle à la jachère améliorée. Le point des connaissances* est publié chez le même éditeur (Floret et Pontanier, 2001). Il contient dix articles de synthèse qui font le point des connaissances actuelles sur les mêmes thèmes.

Le cadre général de l'expertise collégiale

Les différents partenaires ont décidé de réaliser une expertise collégiale pour évaluer les possibilités de valorisation technique des acquis de la recherche.

La démarche de l'expertise repose sur la confrontation de la demande sociale actuelle, recensée au niveau des pays couverts par le projet, avec les résultats scientifiques générés par ledit projet ou en d'autres circonstances sur la même problématique. La contextualisation des acquis permet de mieux prendre en compte les besoins exprimés et de construire une programmation participative et ciblée des actions futures à partir d'une typologie élaborée des résultats disponibles.

Les 7 experts et les 5 coordonnateurs nationaux du projet ont procédé dans un premier temps à une *analyse critique de la littérature scientifique* produite par le projet et hors projet traitant de la problématique des jachères. La restitution, lors de la *réunion initiale des experts*, des travaux des ateliers nationaux de validation par les coordonnateurs nationaux a visé à préciser la nature des demandes des utilisateurs et à identifier les techniques qui devraient être transférées pour satisfaire ces demandes. À l'issue de cette réunion initiale, les synthèses à réaliser dans le cadre des différentes sous-expertises ont été précisées et le plan général du rapport de l'expertise a été élaboré. Plus spécifiquement la répartition des tâches des experts a été définie selon les principales fonctions de la jachère (la fertilité, la production des fourrages, du bois d'œuvre et de feu, des produits de cueillette, de réservoir de biodiversité) et se décline comme suit :

- Dynamiques agraires, jachères et contextualisation des résultats
- Jachères et fertilité
- Jachères, produits de cueillette et biodiversité
- Jachères et production fourragère
- Jachères et agroforesterie
- Modalités de mise en œuvre des acquis de la recherche au service du développement (conditions et processus d'innovation).

La figure 1 présente les principaux sites sur lesquels des résultats sur la jachère ont été recueillis. Les écorégions et la pluviosité de ces sites figurent sur le tableau 1.

Tableau 1.
Les sites d'étude et leur cadre éco-climatique (Fournier et al., 2001).
*unité de la carte phytogéographique de White (1986).

Zone éco-climatique	Pluviosité annuelle	Pays	Latitude	Site	*
Centre régional d'endémisme guinéo-congolais	1900 mm	Cameroun	2°47'	Kribi	1a
	1900 mm	Côte d'Ivoire	6° 30'	Taï	3
	1500 mm	Togo	10°30' 11°28'	Plateau Akposso	2
Zone de transition régionale guinéo-congolais soudanien	1200 mm ?	Côte d'Ivoire		Oumé	11
	1200 mm	Côte d'Ivoire	6°	Lamto	11a
	1225 mm	Côte d'Ivoire	8°5' 10° 40'	Touba	11a
	1200 mm	Sénégal	vers 12°30'	Basse-Casamance	11a
	1100 mm	Sénégal	vers 12°50'	Kolda Haute-Casamance	11a
Centre régional d'endémisme soudanien	1200 mm	Cameroun	vers 8°40'	Ngong (Garoua)	27
	1000-1100 mm	Bénin	9°4' 51' N	Nikki Kalale	27
	800-1000 mm	Mali	12° 16' N	Gouani	27
	772 mm	Burkina Faso	12° N50'	Sobaka	30
	1000-1100 mm	Cameroun	9° à 10' N	Garoua	29a
	800-900 mm	Burkina Faso	11°24' N?	Bondukuy	29a
	800-1000 mm	Burkina Faso	12°16'	Thiougou	29a
	780 mm	Burkina Faso	12°25'	Gampéla	29a
	800-900 mm	Sénégal	vers 13° 40'	Tabacounda Sénégal Oriental	29a
	800 mm	Cameroun	vers 10° 30'	Maroua (Midawa)	29a
	800 mm	Cameroun	vers 11°20'	Moula-Gazad	29a
Zone de transition régionale du Sahel	600 mm	Cameroun	13° 40' N	Kolofata	29a
	700-800 mm	Mali	13°45' N	Missira	29a
	600 mm	Mali	vers 13°30'	Dalonguebougou (60 km nord Ségou)	29a
	600 mm	Cameroun		Waza (Maroua)	29a
	300-400 mm 561	Niger	13 à 14 °	Banizoubou limite de la zone suivante	29a 43

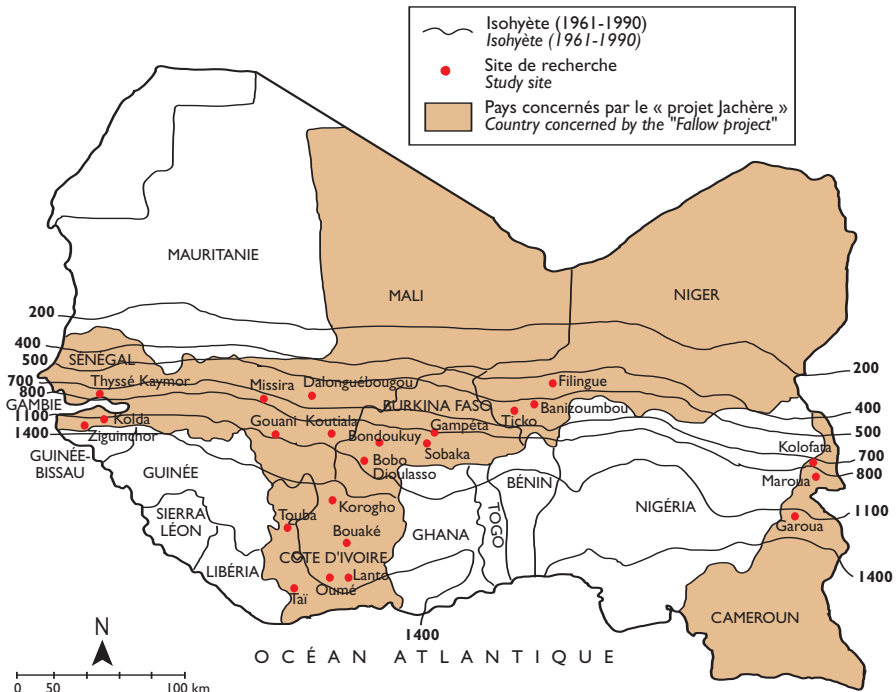


Figure 1.
Carte de localisation des sites d'études sur la jachère.


Bibliographie

- Floret Ch., Pontanier R. (eds), 2001.
La jachère en Afrique tropicale.
De la jachère naturelle à la jachère améliorée.
Le point des connaissances.
Paris, John Libbey Eurotext, 356p.
- Fournier A., Floret Ch. Gnahoua J.B., 2001.
Végétation des jachères et successions
post culturales en Afrique tropicale.
In Floret Ch. Et R. Pontanier (eds), pp. 123-168,
La jachère en Afrique tropicale.
De la jachère naturelle à la jachère améliorée.
Le point des connaissances.
Paris, John Libbey Eurotext, 356p.



La Grande Muraille Verte

*Capitalisation des recherches
et valorisation des savoirs locaux*



Coordination scientifique
Professeur Abdoulaye DIA
Docteur Robin DUPONNOIS

La Grande Muraille Verte

Capitalisation des recherches
et valorisation de savoirs locaux

Coordination scientifique

Professeur Abdoulaye DIA
Docteur Robin DUPONNOIS

IRD
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Coordination
Corinne Lavagne

Mise en page
Alain Doudiès Conseil

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Pierre Lopez

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2012
ISBN : 978-2-7099-1738-4